Image not found or type unknown

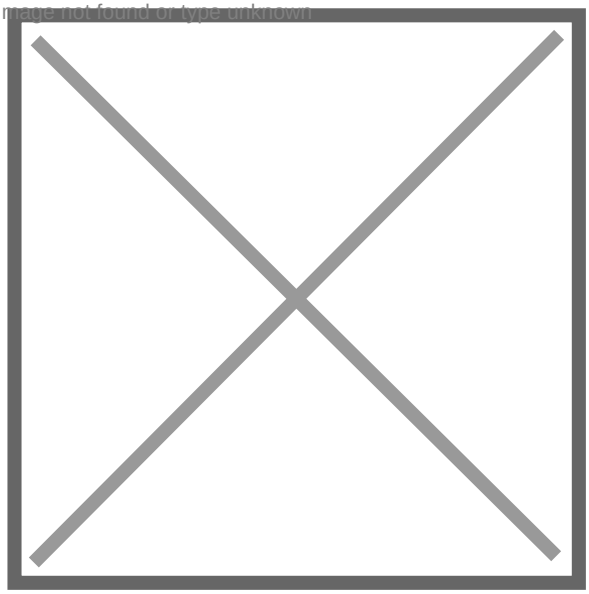

Pouvoirs d'une assistante sociale?

Par **christine73**, le **04/01/2008** à **20:52**

je voudrais savoir les droits et pouvoirs qu'a l'assistante sociale qui va venir nous rendre visite chez nous, mes enfants et moi. J'ai donné mon accord à la pédo psychiatre de mon fils (car je m'y sentais obligée) de faire un signalement au juge des enfants (il a de gros problèmes de comportement). Elle n'a jamais réussi à faire évoluer positivement l'état de mon enfant, malgré mes demandes de soins plus approfondies(bilan hospitalier, traitement médicamenteux..) et tout d'un coup, elle se réveille et se rends compte qu'il va vraiment très mal et se décide à lui prescrire un traitement à faible dose mais du coup, décide aussi de faire le signalement au juge, sans attendre les effets du traitement... bref, je voudrai savoir ce que l'AS aura le droit de faire ou de ne pas faire chez moi, car je n'ai plus confiance en tout ce "petit monde".merci de vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés